

éditorial

Les bonimenteurs et les réalistes

Les premiers vous indiquent que tout va bien, faites-moi confiance, acceptez (et signez) ce que je vous propose et vous allez voir ce que vous allez voir. Certains, que nous qualifierons de « naïfs » tombent régulièrement dans le piège.

Vous voulez un exemple pour illustrer notre propos ?

En voilà un qui a le mérite de la clarté.

Une réunion paritaire destinée à l'intéressement a eu lieu dans les somptueux et coûteux locaux d'Hausmann, nouveau siège social de la SGAM AG2R-La Mondiale ; ceux de Brune, vestiges du passé de la retraite par répartition, ne semblant plus faire l'affaire.

Alors qu'il s'agissait d'une négociation AG2R, d'éminents personnages de La Mondiale y participaient côté employeurs. Parmi eux un Directeur dont le nom commence par M et finit par Z (d'ailleurs d'un abord sympathique) nous a expliqué deux heures durant, en long et en large, que pour éviter d'arriver à 0 euros d'intéressement, il faut tout changer, et l'on évoque un système de pondération, qu'il faut valider les efforts des salariés, que si tout le monde s'y met...

Des dizaines de tableaux nous sont présentés, il n'y a plus qu'à signer !

FO, comme toujours un peu seul, reprend les chiffres indiqués, les divise par le nombre de salariés et arrive aux chiffres suivants :

- sur les résultats 2010 : intéressement moyen = 1217 €

- sur les résultats 2011 : intéressement moyen = 1237 € avec possibilité d'arriver à 1667 € si tout va bien.

Nous demandons donc que ces montants moyens soient portés dans l'accord et indiquons que, dans ce cas, nous serions sûrement signataires si cela vient en plus des augmentations salariales basées au minimum sur l'INSEE.

Réponse du sympathique Monsieur M.....Z : "cela n'est pas possible, mais encore une fois, faites-moi confiance".

Sachant que ce sympathique Monsieur M.....Z devait partir à la retraite quelques mois plus tard, FO lui fait remarquer que si ces résultats ne sont pas atteints, il ne sera plus là pour qu'on le lui rappelle !

"Pas de problème, je reviendrai, mais cela n'arrivera pas", répondit-il !

Et bien, Monsieur M.....Z, rangez votre canne à pêche et revenez donc nous expliquer pourquoi en 2011 les collaborateurs du Groupe auront 0 euros au titre de 2010 !



sommaire

éditorial

Sous-traitance ou maintien des emplois - Déploiement UR et GRECCO

Situation à la DSI de Chartres - Comité d'Entreprise

Négociations salariales 2011 : dans la branche et à AG2R

p1

p2

p3

p4

Sous-traitance ou maintien des emplois ? Les Groupes de Protection Sociale ont choisi

L'Association des Employeurs de la branche a transmis, en fin d'année 2010, aux Fédérations syndicales les "données chiffrées concernant la sous-traitance en 2009".

Edifiant ! **A l'exception du commercial, toutes les activités des groupes sont impactées :**

→ informatique :

coût 2009 = + 102% par rapport à 2008

→ ressources humaines et moyens généraux :

coût 2009 = + 6% par rapport à 2008

→ prospection, adhésion, gestion de comptes, contentieux :

coût 2009 = + 71% par rapport à 2008

→ gestion financière, comptabilité, gestion immobilière, actuariat :

coût 2009 = + 315% par rapport à 2008

→ activité participant (retraite, prévoyance et santé) :

coût 2009 = + 26% par rapport à 2008

→ centres d'appel :

coût 2009 = + 73% par rapport à 2008

→ activités sociales :

coût 2009 = + 52% par rapport à 2008

Seules les activités allocataires et prestations (Retraite, Prévoyance et Santé) connaissent une diminution de 41% du coût de sous-traitance.

Sur cette même période (2008/2009) 203 emplois en CDI ont disparu ! La catégorie Employé passe de 14379 CDI à 13403 soit une perte de 976 emplois ! Le nombre de CDD est lui aussi en diminution (1326 en 2008 - 1288 en 2009).

AG2R s'inscrit dans cette tendance générale de la branche : sur les deux dernières années, le recours à l'externalisation a augmenté de façon très importante.

- Au bénéfice de l'emploi ? Sûrement pas ! En 2009-2010, pour la première fois le nombre de CDI diminue.
- Au bénéfice des "clients" ? Sûrement pas ! Il suffit de voir l'explosion des réclamations suite à l'externalisation des encaissements de cotisations et sur les difficultés à joindre AG2R par téléphone.
- Au bénéfice des économies de gestion ? Même pas sûr ! Vu le coût exorbitant de la sous-traitance et la nécessité de retraiter a posteriori en interne un certain nombre d'opérations.

A plusieurs reprises, FO a demandé à la Direction l'ouverture d'un débat sur ce sujet. IL Y A URGENCE !

Déploiement de l'UR, de GRECCO, de CUPS : bonjour les conditions de travail !

En mettant en oeuvre l'Usine Retraite, l'objectif des Fédérations AGIRC et ARRCO était d'une part la simplification administrative et d'autre part l'industrialisation des tâches.

En ce qui concerne la simplification, premier constat après plusieurs semaines d'expérience, c'est raté !

Aussi bien pour les "clients" confrontés aux dédales et aux ratages du nouveau système que pour les salariés dont les temps de traitement sont démultipliés.

Concernant l'industrialisation, là, par contre, c'est succès sur toute la ligne :

- segmentation des tâches,
 - cloisonnement des activités et des services,
 - perte d'autonomie dans l'exécution des opérations,
 - outil conçu uniquement pour le traitement de masse
- En d'autres termes, l'Usine !

Résultat : les gestionnaires, notamment ceux qui travaillent depuis des années en services Gestion de Comptes ou Adhésions, ont l'impression de ne plus rien maîtriser, de "ne plus savoir travailler", de "ne plus assurer un service de qualité" ... avec les conséquences inévitables de ces situations sur la motivation et le stress du personnel.

Et il faut ajouter à cela les "accidents" liés à la sous-traitance : multiples erreurs de saisie, chèques de cotisations stockés non encaissés, difficultés de fonctionnement des adresses TSA pour le retour des états d'appels ...

Tout cela occasionne des pertes d'argent (pour AG2R, les chèques de cotisations n'étant plus encaissés au jour le jour), des réclamations téléphoniques de plus en plus nombreuses et de plus en plus agressives, des pertes de temps et du travail supplémentaire pour les gestionnaires.



Situation à la DSI de Chartres

Depuis plusieurs mois existe un malaise réel et sérieux au sein des équipes informatiques chartraises, lié à des problèmes de conditions de travail et de management.

A l'initiative de FO, les DP CGT, CFDT et FO de Chartres ont demandé la présence du Directeur Informatique AG2R lors de la réunion du 27 janvier.

Points abordés :

- ASTREINTES : le dossier avance, la clarification du mode de fonctionnement est en cours.
- EQUIPES ISA (Ingénierie Systèmes et Administration)
« Le responsable, arrivé depuis 5 mois, travaille à une nouvelle organisation (multisites...) avec l'approbation de ses équipes. Celle-ci devrait être mise en place fin février 2011. Il travaille aussi sur les relations entre collaborateurs et pour une meilleure collaboration entre Chartres et Mons. »

Le Directeur Informatique dit comprendre l'impatience des personnels qui ne voient rien venir depuis le mois de juin et malgré la venue du CHSCT national le 21 octobre.

Il est favorable à un meilleur rééquilibrage des équipes entre internes et prestataires extérieurs.

Par ailleurs, il prend en compte les remarques des délégués du personnel sur le comportement de certains prestataires et managers... Les managers doivent rester corrects et respectueux avec leurs collaborateurs (cas notamment d'un manager qui a dépassé les limites).

Le Directeur Informatique est d'accord pour une meilleure utilisation des compétences en interne dans la recherche des postes à responsabilité.

Sur la qualité en baisse du Service Desk (ex SVP Informatique), il explique que les agents ont un délai de mise en place et assure qu'il prendra des décisions sur les problèmes d'accueil.

D'autre part, il considère que les réunions de travail « études / production » planifiées, permettent d'améliorer les relations entre collègues.

En fin de réunion, sur notre insistance, le Directeur donne la garantie du maintien des emplois de la DSI sur Chartres, emplois à même valeur ajoutée.

Les DP chartrais rencontreront le Directeur Informatique dans 2 mois pour un nouveau suivi de la situation.

Comité d'entreprise

Nos collègues de Prémalliance, qui ont rejoint le Groupe AG2R au 1er janvier 2011, continueront à bénéficier du Comité d'Entreprise dont ils dépendent jusqu'aux prochaines élections en fin d'année 2011. Leur Comité d'Entreprise est géré en comités d'établissements, donc d'un établissement à un autre (Marseille, Grenoble, Toulouse, Clermont-Ferrand), ils peuvent percevoir des prestations différentes.

A AG2R, depuis 2000 par décision unanime de tous les syndicats, existe un Comité National d'Entreprise qui distribue des prestations sociales identiques quel que soit le lieu de travail du salarié.

Une renégociation de la structuration du Comité d'Entreprise, à partir de l'exercice 2012, devra avoir lieu.

D'ores et déjà voici la position de FO :

Que l'on soit salarié du Groupe AG2R-ISICA-PREMALLIANCE à Strasbourg, Lille, Paris, Marseille, Grenoble ou ailleurs, nos droits en matière salariale comme conventionnelle doivent être identiques. Par conséquent, il doit en être de même pour les prestations Comité d'Entreprise. Pour cela il est indispensable qu'il y ait un seul et unique Comité National.

Si ce n'était pas le cas, imaginons ce qu'il adviendrait en matière de différence de traitement (dans la mesure où la dotation est calculée sur la masse salariale) pour les salariés basés à Hausmann où les salaires sont les plus élevés du Groupe, par rapport, par exemple, à ceux de Toulouse où il est de notoriété publique que les salaires sont parmi les plus faibles.

Par ailleurs, dans le cadre actuel du CE AG2R, lors de la réunion plénière du 22 février, les élus FO (ainsi que la totalité des autres élus) ont reconduit à l'identique les prestations 2010 pour 2011.



Négociations salariales 2011 : dans la branche et à AG2R

CLASSES	RMMG	
1A	1397€	<p>Si vous faites partie des 22% de salariés (chiffre de la Direction AG2R) dont le salaire est égal à la RMMG de sa classe et de son niveau, en application de l'accord de branche - signé par FO -, votre salaire de base a augmenté de 2,5% au 1er janvier 2011.</p> <p>En application de cet accord salarial de branche, la RMMG 1A évolue de 3% ce qui induit pour tous les salariés une augmentation de la prime d'ancienneté de même niveau (la RMMG 1A servant depuis l'avenant 9 de base de calcul pour la prime d'ancienneté).</p> <p>En application de l'accord salarial AG2R - signé par FO -, si votre salaire est supérieur au RMMG de votre classe/niveau, votre salaire de base augmente de :</p> <ul style="list-style-type: none">- 1% au 1er janvier 2011 quelle que soit votre classe- et de 0,5% au 1er septembre 2011 si vous êtes classé de la classe 1 à 6 (inclusive) avec un minimum d'augmentation mensuelle de 30€ pour les classes 1 à 3. <p>Par ailleurs, selon l'accord salarial AG2R, tous les salariés ayant 3 mois de présence en 2011, bénéficieront d'une journée de congé supplémentaire.</p> <p>A partir du mois de juin, comme le demandait FO pour s'aligner sur ce qui se pratiquait à Prémalliance, les salaires seront versés le 25 du mois.</p>
1B	1427€	
1C	1443€	
2A	1410€	
2B	1456€	
2C	1510€	
2D	1589€	
3A	1522€	
3B	1612€	
3C	1728€	
3D	1831€	
4A	1721€	
4B	1791€	
4C	1968€	
4D	2204€	
5A	2055€	
5B	2155€	
5C	2481€	
5D	2873€	
6A	2528€	
6B	2592€	
6C	2874€	
6D	3204€	
7B	3737€	
7C	4034€	
7D	4361€	
8C	5065€	
8D	5137€	

**Avec Force Ouvrière, défendons
nos accords d'entreprise**

BULLETIN D'ADHESION

NOM :
PRENOM :
ETABLISSEMENT :
DATE ET SIGNATURE :

A remettre à un délégué syndical FO de votre site ou à retourner par courrier à :
Francis GRANON (VILLETTE), Jocelyne KIMMEL (REIMS), Chantal NICOL (CHARTRES),
Charles MASSA (Prémalliance Marseille), Corinne MIRVILLE (TOULOUSE), EI Hadi RAMACHE (CAP SUD)

**Vous pouvez retrouver ces informations et bien d'autres sur notre site : www.foag2r.fr
Pour y accéder, tapez www.foag2r.fr dans la barre adresse du portail de l'intranet AG2R**